

Le système éducatif algérien

	FRANCE	ALGERIE
LYCEE	Terminale	السنة الثالثة ثانوي
	1 ^{ère}	السنة الثانية ثانوي
	2 ^{ème}	السنة الأولى ثانوي
COLLEGE	3 ^{ème}	السنة التاسعة
	4 ^{ème}	السنة الثامنة
	5 ^{ème}	السنة السابع
	6 ^{ème}	السنة السادسة
		السنة الخامسة
ECOLE PRIMAIRE	CM2	السنة الرابعة
	CM1	السنة الثالثة
	CE2	السنة الثانية
	CE1	السنة الأولى
	CP	
	ECOLE MATERNELLE	

ثانوية
 متوسطة
 مدرسة ابتدائية

Description du système scolaire *

C'est l'ordonnance du 16 avril 1976 qui organise l'éducation et la formation en Algérie. A partir de 1972, date de l'arabisation de l'enseignement, le français se voit conférer le statut de langue étrangère ou langue seconde. L'expérience de la mixité a été tentée pendant une courte période dans les années 80, avant d'être abandonnée sous la pression des fondamentalistes.

L'enseignement en Algérie est structuré de la façon suivante :

- L'enseignement préscolaire non obligatoire.
- L'enseignement fondamental, obligatoire et gratuit, d'une durée de 9 ans, réparti en 3 paliers.
- L'enseignement secondaire général et technique.
- L'enseignement supérieur.
- La formation professionnelle.

I. Les taux de scolarisation

1. Dans l'enseignement fondamental

Officiellement, la scolarisation est obligatoire de 6 à 16 ans alors qu'en réalité la durée réelle de la scolarisation dans l'enseignement fondamental s'étend de 5 à 19 ans. Cela est dû en grande partie au fort taux de redoublement, en particulier à partir de la 6^{ème} année d'enseignement où il concerne 1/5^{ème} des élèves.

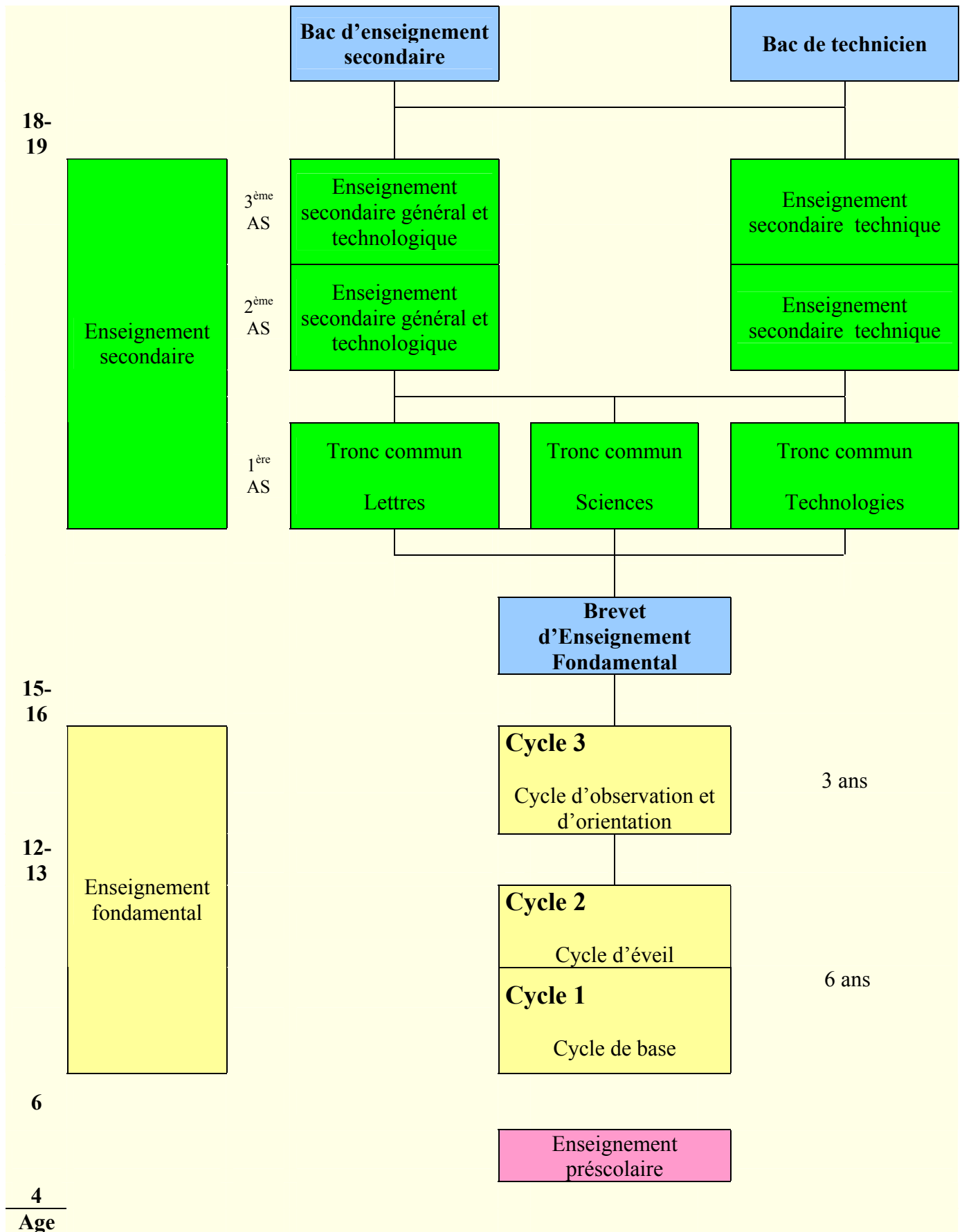
Le taux de scolarisation régresse d'un palier à un autre. Il est plus élevé dans le 1^{er} palier et diminue progressivement dans les deux suivants. L'estimation de l'UNICEF (*Evaluation de l'éducation pour tous à l'an 2000 : rapport des pays*) fait état d'un taux net de scolarisation pour l'enseignement fondamental d'environ 82 %, l'écart entre la scolarisation des filles et celles des garçons étant assez faible (7%). Par contre il existe de grandes variations des taux de scolarisation selon les wilayas (de 60 à 95%).

2. Dans l'enseignement secondaire

Théoriquement, la tranche d'âge de scolarisation dans l'enseignement secondaire se situe entre 15 et 18 ans, mais en réalité cette tranche d'âge s'étend de 14 à 21 ans. La scolarisation dans l'enseignement secondaire concerne à peine le tiers de la population des élèves de 15 à 18 ans (25% dans l'enseignement général, 4% dans l'enseignement technologique et 2% dans l'enseignement technique).

II. Organisation des enseignements

1. Schéma



2. L'enseignement préscolaire

Cet enseignement, gratuit et optionnel, concerne les enfants âgés de 4 à 6 ans et se déroule dans deux types de structure :

- les classes préparatoires de certaines écoles primaires. Ces classes sont rares, seuls 4% des élèves bénéficient d'un enseignement préscolaire ;
- les jardins d'enfants créés à l'initiative des collectivités locales ou les entreprises.

L'enseignement préscolaire est dispensé uniquement en langue arabe. Les programmes d'éveil de la petite enfance vont de l'initiation à la lecture, l'écriture, les mathématiques aux activités artistiques et ludiques en passant par l'apprentissage de versets du Coran.

3. L'enseignement fondamental

L'enseignement fondamental concerne les enfants âgés de 6 à 16 ans et représente l'étape obligatoire de la scolarité. Il comporte 3 cycles de 3 ans chacun :

- le cycle de base, de la première à la troisième année ;
- le cycle d'éveil, de la quatrième année à la sixième année ;
- le cycle d'observation et d'orientation, de la septième à la neuvième année.

La fin de la scolarité obligatoire est sanctionnée par le Brevet d'Enseignement Fondamental (B.E.F.) qui prend en compte les résultats acquis durant la 9^{ème} année de scolarité additionnés aux moyennes obtenues à l'examen. A noter que plus de 64% des élèves quitteront l'école fondamentale sans ce diplôme.

Les deux premiers cycles de l'enseignement fondamental se déroulent dans des écoles primaires, l'enseignement du 3^{ème} cycle est dispensé dans des écoles complémentaires. Chaque enseignant encadre plus de 28 élèves par classe.

a) Le cycle de base

Sont dispensés :

- des cours de langue arabe et d'éducation mathématique ;
- des activités d'éducation artistiques (arts plastiques, éducation musicale, éducation sportive) ;
- des disciplines sociales (éducation islamique - éducation sociale).

b) Le cycle d'éveil

Les enseignements déjà dispensés dans le premier cycle se poursuivent et de nouvelles activités sont introduites :

- découverte du milieu physique, technologique, biologique et sociologique ;
- une langue étrangère (français ou anglais).

c) Le cycle d'observation et d'orientation

Au cours de ce troisième palier, l'enseignement s'articule autour de :

- l'approfondissement des connaissances acquises ;
- la concrétisation des connaissances acquises à travers des situations pratiques et réelles (stages en entreprises, travail dans les ateliers, les parcs, etc.) ;
- l'introduction de la deuxième langue étrangère (français ou anglais).

Tableau des horaires consacrés aux différentes disciplines dans l'enseignement fondamental

	Cycle de base			Cycle d'éveil			Cycle d'observation et d'orientation		
	1 ^{ère} A	2 ^{ème} A	3 ^{ème} A	4 ^{ème} A	5 ^{ème} A	6 ^{ème} A	7 ^{ème} A	8 ^{ème} A	9 ^{ème} A
Langue arabe	14	14	12	9	7,5	7,5	6	5	5
Education islamique et sociale	2	2	2	1,5	1,5	1,5	1	1	1
Education politique	-	-	-	-	-	1,5	1	1	1
Histoire / Géographie	-	-	-	-	-	-	2	2	2
Mathématiques	6	6	6	5	5	5	5	6	5
Sciences naturelles	-	-	-	-	-	-	3	3	3
Etude du milieu	-	-	2	2,5	4	4	-	-	-
Etude technologique	-	-	-	-	-	-	3	2	2
Travaux manuels	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	-	-	-
1^{ère} langue étrangère	-	-	-	5	5	5	5	4	4
2^{ème} langue étrangère	-	-	-	-	-	-	-	4	5
Dessin	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Musique	1	1	1	-	-	-	1	1	1
Education physique	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	2	2	2
Total	27	27	27	27	27	27	31	32	32

4. L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire est dispensé dans trois types d'établissements :

- lycées d'enseignement général
- lycées d'enseignement technique (technicums)
- lycées polyvalents (enseignement général et technologique)

La première année de l'enseignement secondaire repose sur trois « tronc communs » :

- Le tronc commun « Lettres » (langues et disciplines sociales).
- Le tronc commun « Sciences » (sciences naturelles, sciences physiques et mathématiques).
- Le tronc commun « Technologie » (mathématiques, sciences physiques, dessin technique et technologie).

Au niveau de la 2^{ème} et 3^{ème} année, les enseignements se diversifient de la manière suivante :

	Lycée d'enseignement général	Lycée d'enseignement technique	Lycée d'enseignement général et lycée d'enseignement technique
Spécialités	Sciences exactes Sciences naturelles et de la vie Lettres et sciences humaines	Electronique Electrotechnique Mécanique Travaux publics et de construction	Génie mécanique Génie électrique Génie civil Gestion et économie

	Lettres et langues étrangères Lettres et sciences religieuses	construction Chimie Techniques de comptabilité	
diplômes	Bac de l'enseignement secondaire	Bac technique	Bac de l'enseignement secondaire option « technologie »

* D'après les indications fournies par le Ministère de l'éducation nationale d'Algérie (site web : <http://www.meducation.edu.dz/men/>) et les données de « L'évaluation de l'éducation pour tous à l'an 2000 : Rapport des pays » de l'UNICEF.